

FSMA_2018_05-1 du 8/05/2018

Programme de formation dans le cadre de la formation permanente des compliance officers

ANNEXE : Information destinée à être publiée sur le site internet de la FSMA

Organisme de formation agréé	INSERT (ASSURALIA)
Sujet/titre de la formation	Echange d'informations dans le secteur de l'assurance: FATCA et le OESO Common Reporting Standard
Public/groupe cible	La formation est exclusivement réservée aux collaborateurs des entreprises d'assurances et plus particulièrement aux personnes chargées de tâches en matière de Compliance.
Date(s) Heure(s) de début et de fin Durée Lieu(x)	12-12-2019 de 9h30 à 12h30 (FR/NL) 3h Insert Square de Meeûs 29 1000 Bxl
Nombre d'heures (points) de formation éligibles dans le cadre de la formation permanente des compliance officers	3
Objectif(s)	Insert entend exposer dans le cadre de cette formation les différentes obligations imposées à cet égard aux assureurs.
Résumé du contenu	Quel est le cadre juridique (belge et européen) en matière d'échange d'information ? Champ d'application de FATCA/CRS.

	<p>Qui doit effectuer un reporting ?</p> <p>Quelles sont les possibles sanctions en cas de non-respect de ces obligations ?</p> <p>Quelles personnes doivent faire l'objet d'un reporting ?</p> <p>Comment s'opère l'identification ?</p> <p>Pour quels produits le reporting s'applique-t-il ? Quels sont les produits exclus ?</p> <p>Quelles sont les obligations imposées dans le cadre de l'identification ?</p> <p>Comment se présente l'obligation finale de reporting ?</p> <p>Dans quel cadre juridique ces déclarations doivent-elles être établies ?</p> <p>L'instauration du GDPR (General Data Protection Regulation) a-t-elle eu des répercussions sur l'application de ces différentes obligations soumises au secteur d'assurance ?</p> <p>Quels sont les droits du client ?</p> <p>Quels sont les délais de conservation ?</p> <p>Pour plus d'informations</p>
<p>Forme</p>	<p>De type classique (avec présence physique)</p>
<p>Matériel de cours</p>	<p>Slides rédigés en anglais</p> <p>Documents</p>

<p>Contenu de la formation</p> <p><i>Merci d'identifier sous le point 3 de la communication FSMA_2018_05 du 8 mai 2018 le numéro du ou des thèmes qui sera (ont) abordé (s) lors de la formation, et de le(s) retranscrire dans l'espace prévu à cet effet, à la droite du présent tableau.</i></p> <p><i>Pour tout contenu de formation relatif au point C de la communication susmentionnée, une justification du thème et du lien et intérêt de ce dernier pour les compliance officers doit être fourni dans l'espace prévu à cet effet, à la droite du présent tableau.</i></p>	<p>16.</p>
<p>Formateur(s)/orateur(s), ainsi que leur profession</p>	<p>Wim De Buyser, Senior Tax Adviser bij NN Insurance Belgium</p>